



Conférence générale

33e session
Commission II

Генеральная конференция

33-я сессия
Комиссия II

com II

Paris 2005

General Conference

33rd session
Commission II

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
اللجنة الثانية

Conferencia General

33ª reunión
Comisión II

大会

第三十三届会议
第II委员会

33 C/COM.II/DR.4*

5 octobre 2005

Original anglais

Point 5.18 de l'ordre du jour

PROJET DE RÉSOLUTION

présenté par le **DANEMARK**

appuyé par la **FINLANDE, l'ISLANDE, la NORVÈGE, la SUÈDE**

Éducation pour tous : bilan et perspectives

La Conférence générale,

Rappelant la Convention créant l'UNESCO aux termes de laquelle « les États signataires de cette Convention, résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation ... »,

Considérant qu'aujourd'hui plus de 800 millions d'adultes dans le monde sont illettrés et que dans les pays en développement un enfant sur cinq entre l'âge de 6 et 11 ans ne va pas à l'école,

Souscrivant aux objectifs de l'EPT fixés à Dakar en 2000, plus particulièrement l'amélioration de 50 % d'ici à 2015 des taux d'alphabétisation des adultes, aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment l'instauration de l'enseignement primaire universel, y compris la volonté d'assurer que, d'ici à 2015, tout enfant, garçon ou fille, sera en mesure de mener à bien un cycle complet d'enseignement primaire, ainsi qu'à l'EPT et à l'objectif (OMD) visant à assurer l'accès à l'éducation indépendamment de toute considération de genre,

Rappelant en outre la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, qui donne l'occasion de faire une place spéciale à l'alphabétisation pour tous et prévoit la création d'environnements propices à l'instruction indispensable pour atteindre l'objectif de l'EPT et réaliser le Programme international de développement (OMD),

*

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 4 octobre 2005.

Consciente du fait que de nombreux citoyens du monde ont des besoins éducatifs spécifiques, comme les réfugiés, les immigrants, les minorités, les populations rurales, certains peuples autochtones exclus de la société, les personnes vivant dans des zones de conflit ou des situations de crise,

Considérant l'éducation non formelle comme un moyen valable d'accéder à l'éducation formelle et de contribuer à une réponse globale visant à satisfaire des besoins d'apprentissage spécifiques et à fournir à tous des services éducatifs de qualité,

Notant la Déclaration du Forum mondial des peuples autochtones et de la société de l'information de décembre 2003, et plus particulièrement le paragraphe 14 aux termes duquel : « Nous sommes en droit de bénéficier de méthodes d'éducation et de renforcement des capacités ancrées dans nos langues, nos cultures et nos connaissances traditionnelles, qui sont fondamentales pour valider et affirmer l'identité et l'estime de soi des peuples autochtones »,

Considérant que certaines langues, souvent de peuples autochtones, sont particulièrement menacées et que pour les protéger il est impératif de créer des langues écrites lorsqu'il n'en existe pas déjà,

1. Exhorte tous les États membres à mettre à profit la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation pour accroître leur contribution à la lutte contre l'analphabétisme et à privilégier dans ce contexte l'amélioration de l'alphabétisation des filles et des femmes ;
2. Souligne qu'il importe d'associer tous les acteurs à la lutte contre l'analphabétisme et de forger des partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile ainsi que le secteur privé et d'élargir et d'approfondir ces partenariats ;
3. Note que certains fonds ont été mis en place par le secteur privé dans l'objectif de lutter contre l'analphabétisme à travers l'appui national et international aux projets humanitaires et éducatifs visant à remédier à l'analphabétisme parmi les enfants et les jeunes en coopération avec l'UNESCO ;
4. Invite les États membres à encourager, selon que de besoin, leurs secteurs privés à prendre des mesures analogues ;
5. Recommande une démarche particulière telle que l'éducation non formelle pour répondre aux besoins éducatifs spéciaux de nombre de citoyens du monde ;
6. Demande aux États membres d'accorder une attention spéciale aux besoins particuliers des autochtones et des autres peuples dont les langues sont en danger ;
7. Invite les États membres à étudier les possibilités de s'appuyer sur les TIC pour créer un environnement propice à l'instruction de tous, en particulier là où il n'existe pas de langue écrite ;
8. Encourage les États membres à soutenir l'impression de livres et d'autres matériels didactiques écrits dans ces langues en danger.

Note explicative :

Le projet de résolution souligne la nécessité évidente d'intensifier la lutte contre l'analphabétisme sur la base de la Déclaration de Dakar sur l'éducation pour tous et des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette nécessité n'a pas reçu jusqu'ici l'attention qu'elle mérite. La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation offre une occasion de créer des environnements propices à l'instruction pour les millions de personnes qui ont des besoins éducatifs spéciaux. L'apprentissage dans un cadre non formel est un moyen valable d'accéder à l'éducation formelle. Pour les peuples autochtones, en particulier, l'éducation doit être fondée sur leur langue, leur culture et leur savoir traditionnel. Il faudrait développer plus avant les moyens de créer une langue écrite, lorsque celle-ci n'existe pas. Pour atteindre ces objectifs et répondre aux besoins, tous les acteurs - jeunes et vieux - doivent être impliqués. Parmi les nouveaux acteurs émergents, les fondations du secteur privé sont de solides partenaires. Les États membres sont incités à inviter leur secteur privé à contribuer à promouvoir l'alphabétisation par le biais de projets menés en coopération avec l'UNESCO. En 2005, année marquant le bicentenaire de la naissance de l'auteur danois Hans Christian Andersen, une fondation HCA-abc a été créée pour appuyer les initiatives visant à lutter contre l'analphabétisme, tout spécialement parmi les enfants et les jeunes dans les pays en développement.

Présenté par

Svend Poulsen-Hansen
Délégué permanent adjoint
Danemark